

## PROCES-VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEUZEVILLE

#### SEANCE DU SAMEDI 21 MARS 2026 à 10h00

---

Date de Convocation : 17 Mars 2026

Nombre de membre en exercice : 27

L'an Deux Mil Vingt Six  
Le Vingt et Un Mars à dix heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Allain GUESDON, plus âgé des membres présents.

**Etaient Présents** : M. ELEXHAUSER, M. DINE, Mme BEIGBEDER, M. GUILLOUET, Mme STRICHER-DESCHEPPER, M. PAILLER, Mme LEGAN, M. BRAUX, Mme FERREUX, M. GUESDON, Mme LEROY, Mme MARMION, M. LE DANTEC, Mme GUILLEMOT, M. CANTAIX, Mme DUQUESNE, M. LEBLAN, Mme DECELIER, M. FREVILLE, Mme MARTIN, M. GUY, M. BOSCHER, Mme OUAREM, M. BAILLEMONT, Mme ANTONIO-TAMBA, M. MAGDELAINE, Mme PALOTAI, formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient Absents** : M. BRAUX, excusés.

**Procurations** : M. BRAUX à M. ELEXHAUSER.

**Quorum** : 26/27

**Nomination du secrétaire de séance** : Mme Marie STRICHER-DESCHEPPER a été désignée secrétaire de séance.

**Ordre du jour de la séance** :

- Installation du conseil municipal
- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Charte de l' élu local

## **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Allain GUESDON, le plus âgé des membres, a pris la présidence et a procédé à l'appel nominal et déclare installés les nouveaux élus.

<b>N°</b>	<b>Sexe</b>	<b>Noms</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Date naissance</b>	<b>Date élection</b>	<b>Suffrages</b>	<b>CCPHB</b>
01	M	ELEXHAUSER	Thomas	07/03/1989	15/03/2026	1 119	X
02	F	BEIGBEDER	Delphine	06/07/1975	15/03/2026	1 119	X
03	M	GUESDON	Allain	19/04/1946	15/03/2026	1 119	X
04	F	STRICHER – DESCHEPPER	Marie	20/02/1987	15/03/2026	1 119	X
05	M	DINE	Jean-Louis	16/01/1966	15/03/2026	1 119	X
06	F	LEGAN	Sarah	06/09/1983	15/03/2026	1 119	X
07	M	GUILLOUET	Alain	14/11/1961	15/03/2026	1 119	
08	F	FERREUX	Claire	25/06/1957	15/03/2026	1 119	
09	M	PAILLER	Pascal	21/01/1958	15/03/2026	1 119	
10	F	LEROY	Léa	28/06/1982	15/03/2026	1 119	
11	M	BRAUX	Didier	28/11/1963	15/03/2026	1 119	
12	F	MARMION	Jacqueline	31/01/1949	15/03/2026	1 119	
13	M	LE DANTEC	François	24/04/1964	15/03/2026	1 119	
14	F	GUILLEMOT	Aurore	27/04/1976	15/03/2026	1 119	
15	M	CANTAIX	Gérard	07/03/1953	15/03/2026	1 119	
16	F	DUQUESNE	Loetitia	02/03/1971	15/03/2026	1 119	
17	M	LEBLAN	Christophe	24/04/1964	15/03/2026	1 119	
18	F	DECELIER	Cathy	02/04/1982	15/03/2026	1 119	
19	M	FREVILLE	Germain	02/04/1982	15/03/2026	1 119	
20	F	MARTIN	Chantal	07/10/1963	15/03/2026	1 119	
21	M	GUY	Nicolas	24/06/1985	15/03/2026	1 119	
1	M	BOSCHER	Anthony	18/06/1986	15/03/2026	917	X
2	F	OUAREM	Sarah	25/03/1974	15/03/2026	917	
3	M	BAILLEMONT	Christophe	13/09/1969	15/03/2026	917	
4	F	ANTONIO-TAMBA	Maité	13/03/1980	15/03/2026	917	
5	M	MAGDELAINE	Franck	19/06/1974	15/03/2026	917	
6	F	PALOTAI	Stéphanie	10/06/1977	15/03/2026	917	

## **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal choisit un secrétaire de séance.

Madame Marie STRICHER-DESCHEPPER a été désignée secrétaire de séance.

## **ELECTION DU MAIRE – Premier tour de scrutin**

Le Président, M. Allain GUESDON, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, invite le conseil à procéder à l'élection du Maire.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, remet au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne fournie à cet effet.

Madame Amandine CAUCHY et Monsieur Patrice FERREUX se sont portés volontaires pour être scrutateurs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : ..... **27**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : ..... **0**

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : ..... **6**

Nombre de suffrages exprimés : ..... **21**

Majorité absolue : ..... **11**

A obtenu : M. Thomas ELEXHAUSER ..... **21**

Monsieur Thomas ELEXHAUSER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages parmi les membres du conseil municipal, a été élu Maire au scrutin secret et à la majorité absolue et immédiatement installé.

### **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

Le nombre des adjoints est librement déterminé sans qu'il puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ce qui porte à huit adjoints l'effectif maximal pour la Commune de Beuzeville.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

Après en avoir délibéré,

**FIXE** à huit le nombre d'adjoints.

### **ELECTION DES ADJOINTS - Premier tour de scrutin**

Les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel avec une obligation de stricte parité. Le vote a lieu au scrutin secret.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice de la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée.

Sont proclamés élus l'ensemble des candidats de la liste ayant remporté l'élection.

Ceux-ci prendront rang dans l'ordre de leur nomination.

Monsieur le Maire a demandé à M. BOSCHER s'il souhaitait déposer une liste. Ce dernier a répondu par la négative.

Une seule liste, celle de M. Jean-Louis DINE, a donc été présentée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : .....	<b>27</b>
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....	<b>0</b>
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : .....	<b>6</b>
Nombre de suffrages exprimés : .....	<b>21</b>
Majorité absolue : .....	<b>11</b>
<b>A obtenu</b> : Liste Jean-Louis DINE .....	<b>21</b>

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste ci-après :

Jean-Louis DINE	1 <sup>er</sup> adjoint
Delphine BEIGBEDER	2 <sup>ème</sup> adjointe
Alain GUILLOUET	3 <sup>ème</sup> adjoint
Marie STRICHER-DESCHEPPER	4 <sup>ème</sup> adjointe
Pascal PAILLER	5 <sup>ème</sup> adjoint
Sarah LEGAN	6 <sup>ème</sup> adjointe
Didier BRAUX	7 <sup>ème</sup> adjoint
Claire FERREUR	8 <sup>ème</sup> adjointe

### **CHARTRE DE L'ELU LOCAL**

Immédiatement après l'élection du maire et des adjoints : le maire élu procède à la lecture de la charte de l'élu local (art. L111-1-1 CGCT) et à sa distribution, accompagnée d'une copie des dispositions régissant les conditions d'exercice du mandat de conseiller municipal (art. L2121-7).